



Employeur: _____

N° d'affiliation: _____

Complément au plan de prévoyance AN (Salariés)

Modification du règlement relatif aux cotisations

En dérogation à la norme prévue à l'art. 17 du plan de prévoyance AN (Salariés), les cotisations sont réparties entre l'employeur et l'employé selon la clé suivante:

	Employeur	Employé
<input type="checkbox"/>	60 %	40 %
<input type="checkbox"/>	75 %	25 %
<input type="checkbox"/>	100 %	0 %

Lieu

Date

Timbre et signature de l'employeur



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Confidentiel

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Prévoyance LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
Postfach
8050 Zürich

Confidentiel

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Prévoyance LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
Postfach
8050 Zürich

Nous vous remercions de joindre cette page de garde aux documents que vous nous renvoyez.

Veillez nous renvoyer vos documents sans les relier (pas de trombones, d'agrafes ni de scotch).

